



www.fnom.com

L'OFFICIER MARINIER

PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

n° 384 Juillet 2018

73^{ème} année



Amiral,

Le budget 2018 vous paraît-il en adéquation avec les besoins de la Marine nationale en termes de ressources humaines et de moyens en matériel ?

Le budget 2018 est le dernier budget de la loi de programmation militaire 2014-2019. Il bénéficie des abondements successifs votés depuis 2016, qui profitent notamment aux effectifs (arrêt des déflations) et à la condition du personnel. Il lance également la rénovation des FLF et des Atlantique 2 et voit la livraison d'une FREMM, d'un B2M et d'un BSAH.

Cet effort va se poursuivre et s'accroître dans la loi de programmation militaire 2019-2025 qui vient d'être votée, et dont le budget 2019 sera la première annualité.

Je pense que la trajectoire que nous allons suivre correspond aux besoins de la Marine face au contexte stratégique décrit dans la Revue Stratégique de l'automne 2017, avec un très large renouvellement des unités de la marine, un saut technologique important (drones, intelligence artificielle) et une attention encore accrue à la condition du marin et de sa famille.

À moyen terme (5-10 ans), pouvez-vous nous préciser qu'elles sont les prévisions d'armement des bâtiments en service et des désarmements à venir. N'y a-t-il pas un risque de manque de type d'unités incontournables pour les activités principales (ex. pétrolier, patrouilleur outre-mer...) ?

D'ici à 2030, nous aurons entièrement renouvelé les frégates de premier rang, avec 8 FREMM, 2 FDA et 5 FTI. Nos Atlantique 2 (18) seront renouvelés, nos SNA seront de type Barracuda et nos forces spéciales navales seront équipées de PSM3G et d'Ecume. Vous avez raison, les ruptures capacitaires et les obsolescences sont l'une de mes principales préoccupations. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce

L'amiral Christophe PRAZUCK, chef d'état-major de la Marine, accorde une interview aux lecteurs de « l'Officier Marinier »

sujet lors des auditions parlementaires de l'automne dernier. La LPM y remédie très largement, puisque le calendrier de livraison des patrouilleurs outre-mer va être accéléré (avec une première livraison en 2019), les PR/BCR seront remplacés à partir de 2024 par des FLOTLOG modernes et à double coque ; enfin, nos Alouette III vont rapidement prendre une retraite méritée et être remplacées, en attendant l'arrivée au milieu des années 2020 de l'Hélicoptère Interarmées Léger, par une flotte intérimaire composée notamment de Dauphin en location.

Comment imaginez-vous la Marine à long terme (20-30 ans) ?

Je l'imagine d'abord utile à nos concitoyens : notre dépendance aux flux maritimes s'accroît, nos compétiteurs stratégiques prennent la mer, une mer qui devient, de plus en plus, notre première frontière. Je l'imagine ensuite durcie, aguerrie, amarinée, prête à faire face à des combats plus violents, à des matériels plus sophistiqués, à des adversaires plus déterminés. Je l'imagine encore innovante, connectée, capable de prendre le dessus grâce à la combinaison de meilleurs outils d'aide à la décision et d'armes plus performantes.

Mais tout cela ne sera pas possible sans des équipages de très haut niveau. Et cette marine à long terme, elle sera servie, encadrée par les mousses qui y rentrent aujourd'hui, que nous allons former, faire grandir dans leurs compétences et leurs responsabilités, et sur lesquels nous allons veiller comme notre bien le plus précieux.

Que pensez-vous de l'activité et de l'avenir des réservistes dans la Marine, en termes d'expérience et d'utilisation modulable du nombre de jours par an ?

Les réserves constituent une ressource humaine indispensable au fonctionnement de la Marine. Depuis la suspension du service militaire en 1997, elles sont indispensables en complément des forces d'active et conditionnent bien souvent l'accomplissement du contrat opérationnel de la Marine.

Plus de 80 PMM (Préparations Militaires Marine) sont encadrés uniquement par des réservistes. Un renfort important a été fourni par des atomiciens réservistes et des marins pompiers lors des arrêts techniques majeurs du Charles de Gaulle et le tiers de nos plongeurs sont formés grâce aux réservistes. Avec 34 jours/an/marin réserviste, nous avons quasiment atteint la cible ministérielle de 37. Si ces chiffres sont encourageants, nous devons rester vigilants : la réserve, basée sur le volontariat, reste difficilement compatible avec certains emplois en entreprise, ou tout simplement avec les aspirations croissantes à un meilleur équilibre travail / loisirs.

Les réservistes sont-ils légitimes pour assurer le lien intergénérationnel au sein de la Marine ? Ne peut-on pas officialiser cette fonction ?

Oui, d'autant que dans le cadre du mandat « Réserve 2019 », l'un des objectifs ministériels est le rajeunissement de la réserve opérationnelle. La Marine a donc orienté son recrutement en priorité vers la société civile, ciblant de jeunes *ab initio* (moins de 30 ans) sans pour autant délaissier les

anciens marins, qui restent absolument nécessaires en raison des expertises détenues. Dans le cadre de ce rajeunissement, la Marine cherche, autant que faire se peut, à « binômer » des jeunes avec des réservistes plus anciens, et à mixer les équipes active / réserve. Cette immersion progressive permet par exemple de générer et de pérenniser les compétences dans les domaines de la protection, de l'administration, du soutien commun et du soutien opérationnel dans les états-majors.

Comment envisagez-vous l'évolution de la convention EMM/FNOM signée en 2014 ?

La FNOM pourrait prêter son concours et ouvrir ses réseaux en soutien des actions de recrutement menées par le SRM. On rencontre certaines difficultés dans certaines familles de métiers telles que les opérations navales, la maintenance nucléaire, la mécanique/maintenance navale, la maintenance aéronautique ou encore les réseaux d'information et des télécommunications...

Ensuite, la FNOM peut, notamment dans certains « déserts militaires », contribuer à susciter des vocations pour les PMM et les PMS. Ainsi, ses membres pourraient, sur demande du chef de PMM/PMS, dispenser des conférences ou des témoignages, qui participent à la transmission de l'esprit d'équipage. Enfin, des parrainages peuvent être proposés lors des cérémonies de fin de préparation militaire.

Est-il possible que la FNOM puisse accéder aux écoles de formation de la Marine afin de faire connaître son activité ?

La FNOM est naturellement la bienvenue dans les écoles de la Marine, notamment pour faire partager aux jeunes recrues les expériences passées et la solidarité de nos valeurs. C'est aussi l'occasion d'informer les élèves sur vos activités et de les encourager à adhérer à votre association.

Au-delà de la qualité de son travail, le pouvoir d'une association repose aussi sur l'étendue de son réseau, donc sur le nombre et la représentativité de ses adhérents.

Comment envisagez-vous la place des associations et plus particulièrement de la FNOM dans le dispositif social mis en place pour les marins et leurs familles ?

Dans le cadre de la politique d'accompagnement social du marin et de sa famille, qui décline désormais pour la Marine le plan famille ministériel, la FNOM a évidemment un rôle à jouer, notamment en soutenant les familles dans les moments difficiles, en particulier lorsque le marin est absent ou qu'il doit déménager. Mais c'est plus spécifiquement dans l'animation de la « communauté marine » que la FNOM a un rôle fondamental. Elle a en effet la capacité de cimenter les générations en transmettant les valeurs des anciens tout en faisant valoir le point de vue des plus jeunes. J'ai besoin de chaque marin. J'ai besoin des anciens marins. J'ai besoin de chaque association. Dans les domaines du recrutement, de la réserve, du rayonnement et de l'action sociale, j'ai besoin de toutes les solidarités, et notamment celles, actives, des 16 000 adhérents de la FNOM.

